

Plan d'action triennal 2004 2007

CCNO, Jean-Philippe Servant



CCNO, Lucille Lord



CCNO, Denis Lemelin



CCNO, Jean-Philippe Servant



CCNO, Lucille Lord



En vertu de la loi, le rapport d'activité de la Commission est accompagné d'un plan de développement divisé en phases annuelles et présentant les projets qu'elle entend réaliser sur une période de trois ans. Ce plan 2004-2007 est construit autour des trois missions dont est investie la Commission, à savoir :

- EMBELLIR LA CAPITALE;
- PROMOUVOIR LA CAPITALE;
- CONSEILLER LE GOUVERNEMENT SUR LA CAPITALE.

Comme la subvention accordée à la Commission n'est connue que pour l'exercice en cours, le plan d'action se limite à donner une indication des intentions de la Commission pour les prochaines années.

Embellir la capitale

Au cours des prochaines années, la Commission privilégiera des projets s'inscrivant dans le plan d'action de ses partenaires qui cherchent à léguer un héritage permanent à l'occasion du 400^e anniversaire de la fondation de Québec. Le projet Littoral et sa piste cyclable, le domaine Cataract, le parc de l'Amérique-Latine, la place du 400^e, la protection des boisés remarquables, le Centre d'exploration en science et technologie ainsi que la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux exceptionnel figurent sur cette liste.

LA MISE EN VALEUR ET LE PARACHÈVEMENT DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE

Constats

L'élément le plus représentatif du pouvoir politique est certes le lieu où siège le gouvernement; à Québec, c'est la colline Parlementaire qui joue ce rôle. C'est pourquoi la Commission y poursuit un imposant programme de mise en valeur. Du réaménagement des voies d'accès à la requalification des alentours de l'Hôtel du Parlement, chaque intervention met en relief le caractère du principal lieu de pouvoir et suscite un sentiment de fierté auprès de tous.

Le parachèvement de la colline Parlementaire pose cinq défis :

- PRÉSERVER LA VISIBILITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LE CARACTÈRE DES ÉDIFICES PARLEMENTAIRES, GOUVERNEMENTAUX ET ADMINISTRATIFS;
- PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE DE LA SILHOUETTE CRÉÉE PAR LA PRÉSENCE D'ÉDIFICES TÉMOIGNANT DU RÔLE DE LA CAPITALE;
- AMÉNAGER LA COLLINE DE FAÇON À MIEUX GÉRER LES TRANSITIONS Y DÉCOULANT DE LA PRÉSENCE DE FONCTIONS DIVERSES : INSTITUTIONNELLE, CONVENTUELLE, CULTURELLE, TOURISTIQUE, INTERNATIONALE, RÉSIDENNELLE ET COMMERCIALE;



- PARFAIRE LA COMPRÉHENSION DE LA FORME URBAINE AFIN D'ÉTABLIR DES CRITÈRES DE DESIGN ET D'AMÉNAGEMENT FAVORISANT LA QUALITÉ DE VIE DES RÉSIDENTS, DES TRAVAILLEURS, DES TOURISTES ET DES PIÉTONS;
- METTRE EN LUMIÈRE LES ÉDIFICES D'INTÉRÊT HISTORIQUE ET ARCHITECTURAL AINSI QUE LES PRINCIPAUX ESPACES PUBLICS DANS UN SOUCI CONSTANT DE MISE EN SCÈNE APPROPRIÉE, DE CONSERVATION DE L'ÉNERGIE ET D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DES USAGERS.

En plus de la poursuite du réaménagement de l'espace public, le plan de parachèvement définit une douzaine de sites vacants sur la colline Parlementaire qui pourraient accueillir de nouvelles constructions et, ainsi, accélérer le processus de requalification du quartier.

Interventions proposées

La mise en œuvre du plan de réaménagement nécessite au préalable l'adoption par la Ville de Québec d'une structure réglementaire appropriée. Ce règlement découlera du Plan directeur d'aménagement et de développement en préparation et permettra l'atteinte des objectifs du plan de parachèvement de la colline Parlementaire. Elle prendra la forme d'un Programme particulier d'urbanisme dont le territoire d'application sera celui de la colline.

Afin d'assurer la promotion et le suivi de ce Programme particulier d'urbanisme, la Commission propose la création d'un organisme permanent composé de différents partenaires.

La Commission poursuivra par ailleurs son programme d'embellissement des espaces publics, de concert avec la Ville de Québec. Elle investira notamment dans la poursuite des travaux de requalification de la Grande Allée, la réfection des parcs et des espaces verts, et le réaménagement des rues Saint-Amable et l'avenue Wilfrid-Laurier. Elle participera à la requalification d'édifices en collaboration avec la Société immobilière du Québec et des partenaires privés, protégera le patrimoine religieux et encouragera la reconstruction de l'îlot Berthelot et des 11 autres sites encore vacants sur ce territoire.

LES ENSEMBLES URBAINS, LES PLACES PUBLIQUES ET LES ESPACES VERTS

LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

Constats

La Commission participe activement à la protection, à la restauration et à la mise en valeur des milieux naturels de l'agglomération de Québec. Depuis cinq ans, elle a couvert les champs d'action en ce domaine: analyses, études ponctuelles et plans d'aménagement de sites vulnérables, recommandations au gouvernement sur la protection des milieux naturels, sensibilisation envers la conservation des boisés et la restauration des berges fluviales. En raison de ces interventions récentes, la Commission bénéficie d'une certaine crédibilité en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine écologique régional.

En outre, grâce aux relevés et au traitement cartographique des terrains gouvernementaux du Québec dans la capitale, la Commission vise à optimiser l'utilisation de l'actif foncier du gouvernement, par la conclusion de partenariats avec les villes et l'entreprise privée.

La restauration des berges de l'agglomération constitue également un projet emballant, bien que fort complexe, qui ne se réalisera pas sans une *priorisation* préliminaire qui fasse appel aux trois niveaux de gouvernement et qui prenne appui sur le secteur privé.

Par ailleurs, les actions de la Commission en vue de protéger les boisés urbains remarquables prendront une nouvelle direction, dans le sens de nouveaux partenariats avec des sociétés privées et des fiducies foncières spécialisées dans la protection durable du patrimoine écologique.

Autre sujet d'entente: la création d'un réseau de sentiers piétons à l'échelle de toute la région de la capitale suscite l'adhésion des trois paliers de gouvernement. C'est là un projet mobilisateur de mise en valeur du paysage auquel adhèrent les partenaires du domaine public. Il appartient à la Commission d'en faire la promotion et, à court terme, de proposer des projets de démonstration avec ses partenaires.

Habilitée à recevoir des dons écologiques du domaine privé et à conclure des ententes de gestion foncière, la Commission peut contribuer à la conservation des milieux

naturels en partenariat avec des propriétaires privés. Son statut lui accorde aussi la latitude de conclure des ententes d'acquisition et de gestion foncière.

Interventions proposées

La Commission devra consacrer plus d'énergie et investir davantage dans les projets jugés les plus intéressants : sauvegarder les espaces verts remarquables de la région et aménager le littoral du fleuve Saint-Laurent.

Afin de réaliser le programme Les sentiers de la capitale, la Commission s'emploiera à conclure des ententes pour la création, à moyen terme, d'un vaste réseau de sentiers pédestres qui reliera les principaux points d'intérêt dans la communauté métropolitaine de Québec, sur les deux rives du Saint-Laurent. La Commission entend également s'assurer du plus large consensus possible quant à l'établissement des priorités, dans l'agglomération de Québec, concernant les milieux naturels méritant préservation. En reliant entre eux ces boisés remarquables et ces milieux naturels exceptionnels, elle en augmentera l'usage par le grand public et en favorisera ainsi davantage la protection à long terme.

De plus, à titre de coordonnatrice du gouvernement en matière de conservation du paysage littoral, la Commission cherchera à conclure des ententes avec ses partenaires pour la restauration des berges du fleuve Saint-Laurent, particulièrement le long du boulevard Champlain et des battures de Beauport, devant le secteur central de Lévis et à la pointe De La Martinière.

À ces fins, la constitution d'un organisme tripartite pour la restauration des berges fluviales figurera parmi les priorités de la Commission en matière de mise en valeur des milieux naturels.

LE PATRIMOINE RELIGIEUX

Constats

Depuis la fondation de Québec, la contribution des églises – et particulièrement de l'Église catholique – à l'édification du paysage a été extrêmement importante, tant par la qualité architecturale du patrimoine légué que par son omniprésence sur le territoire. Aujourd'hui, la conjugaison de situations particulières met en péril ce trait caractéristique du paysage québécois.

De son côté, la Commission reconnaît depuis toujours l'importance du patrimoine religieux et a multiplié au cours des dernières années les actions dans ce domaine.

Or, tous les intervenants s'entendent aujourd'hui pour affirmer que les efforts professionnels et financiers nécessaires à la réanimation de ces composantes majeures de notre patrimoine bâti dépasseront grandement les ressources disponibles. L'envergure de chacun de ces dossiers de réanimation, conjuguée à leur nombre croissant au Québec, commande donc une action vigoureuse.

Interventions proposées

La Commission entend étendre son action en vue de rallier ses partenaires autour d'une vision partagée et d'un plan d'action crédible pour assurer la sauvegarde du patrimoine religieux.

La contribution de la Commission portera sur la promotion et la mise en place d'une fiducie foncière, organisme non gouvernemental qui veillera à la mise en valeur des églises et des ensembles conventuels en respectant les trois objectifs suivants :

- | | |
|---|--|
| ■ | PRÉSERVER L'ARCHITECTURE ET LES PAYSAGES QUE CES DEUX TYPES DE PATRIMOINE RELIGIEUX COMPOSENT DANS L'AGGLOMÉRATION ; |
| ■ | RECHERCHER LA CONTINUITÉ DE L'ŒUVRE COMMUNAUTAIRE, SOCIALE ET HUMANITAIRE DONT CES LIEUX PERMETTAIENT L'EXISTENCE ; |
| ■ | ASSURER LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE DES CONGRÉGATIONS QUI LÈGUENT LEURS PROPRIÉTÉS. |



Au cours des prochaines années, la Commission maintiendra son soutien aux instances engagées dans la sauvegarde et la mise en valeur des églises, des domaines et des ensembles conventuels de la capitale. Pour ce faire, elle préparera le concept d'une fiducie foncière capable de gérer cet héritage, participera aux opérations de sauvetage des bâtiments excédentaires et appuiera, dans la mesure de ses moyens, des projets de démonstration en gestion exemplaire de ces bâtiments et de ces terrains.

Outre qu'elle fédérera les ministères et les organismes, la Commission s'emploiera à conclure des partenariats publics et privés.

LE PLAN LUMIÈRE

Constats

En 1998, la Commission a rendu public un programme de mise en lumière de 63 des plus beaux monuments et sites de l'agglomération. La réalisation de ce Plan lumière pour la capitale s'étalera sur 10 ans jusqu'en 2008, année du 400^e anniversaire de la fondation de Québec.

Bien appliqué, ce plan devient un outil d'embellissement et d'efficacité énergétique qui contre à la fois le mauvais goût et le gaspillage, car il propose d'éclairer mieux, non pas d'éclairer plus. Actuellement, la ville est mal éclairée, saturée de rayons; elle engendre une pollution qui contamine l'observation des silhouettes urbaines, des places publiques et du firmament. Paradoxalement, il faut donc éteindre pour mieux éclairer ce qui mérite de l'être. Une telle rationalisation générale de l'éclairage public pourra donc entraîner des économies substantielles tout en donnant de bien meilleurs résultats sur le plan de l'esthétique et du confort visuel.

Interventions proposées

La Commission parachèvera le Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) qui proposera une révision globale de l'éclairage public sous l'angle de l'efficacité énergétique. Elle animera un comité de révision de l'éclairage public formé de représentants des agences d'efficacité énergétique, de la Ville de Québec, du ministère

des Transports du Québec, d'Hydro-Québec, des institutions fédérales et de la Commission. Dans une perspective d'économie d'énergie, ce comité étudiera la réglementation actuelle, les normes en vigueur et formulera des recommandations à court, à moyen et à long terme pour rationaliser l'équipement et mieux éclairer la ville.

En fait, la mise en œuvre du SDAL offrira au citoyen comme au visiteur, la nuit comme le jour, un meilleur cadre urbain, un milieu de vie où il fera bon déambuler en quiétude et se récréer en admirant le patrimoine de la capitale.

Par ailleurs, la Commission caresse toujours le projet de s'associer à l'Université Laval pour mettre en place une chaire de lumière urbaine nordique. Il s'agirait là d'une occasion d'accroître la participation québécoise à un marché mondial en forte croissance.

Au cours des trois prochaines années, la Commission accompagnera les partenaires concernés par l'adoption et la mise en œuvre du SDAL. Elle proposera des concepts attrayants de mise en lumière des ensembles caractéristiques de la capitale et veillera au maintien de la qualité des projets réalisés. Elle s'appliquera enfin à trouver de nouveaux partenaires pour la réalisation des projets retenus parce qu'ils auront été jugés remarquables. La Grande Allée, le secteur parlementaire, les grands édifices de la colline, l'anse du parc de la Chute-Montmorency, le Trait-Carré de Charlesbourg, le pont de l'île d'Orléans et les grands édifices du patrimoine architectural et religieux feront toujours partie de ses priorités.

LES VOIES D'ACCÈS

Constats

Depuis 1995, la Commission a contribué à des travaux améliorant l'accès à la capitale, de l'avenue Honoré-Mercier au boulevard Champlain, de la Grande Allée au boulevard Duplessis. Elle s'est également associée au ministère des Transports du Québec pour confier à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal la réalisation

d'une étude sur la requalification des rapports entre le réseau routier supérieur et la capitale. Ce mandat visait quatre objectifs:

- CARACTÉRISER LES PAYSAGES DES PARCOURS D'ENTRÉE À LA CAPITALE;
- FORMULER LES TERMES D'UN PROJET DE REQUALIFICATION POUR L'ENSEMBLE DES PARCOURS D'ENTRÉE, Y COMPRIS LES PRINCIPES D'INTERVENTION S'APPLIQUANT AUX EMPRISES AUTOROUTIÈRES ET AUX VOIES PUBLIQUES;
- ILLUSTRER CES PRINCIPES D'INTERVENTION;
- DÉFINIR LE CADRE DE GESTION STRATÉGIQUE DU PROJET DE REQUALIFICATION.

Les attentes face à l'étude de la Chaire étaient nombreuses, puisque la durée de vie des infrastructures de l'agglomération arrive actuellement à échéance et que l'ensemble du réseau devra être rénové à moyen terme.

Interventions proposées

La Commission entend prôner une association avec les municipalités afin de mettre en place des mécanismes par le moyen des schémas d'aménagement et des plans d'urbanisme afin de mieux encadrer le développement et l'utilisation des zones contiguës aux autoroutes.

De plus, les marges latérales et les terre-pleins centraux se prêteraient aisément à un projet qui serait de l'ordre de la mise en scène paysagère. Concrètement, cela se traduirait par les règles suivantes, applicables à l'ensemble des portions rurales des parcours :

- LIMITER LA TONTE LE LONG DES MARGES LATÉRALES ET DES TERRE-PLEINS CENTRAUX AU MINIMUM NÉCESSAIRE POUR L'ENTRETIEN, COMPTE TENU DES CONTRAINTES QUI AFFECTENT SÉVÈREMENT LA VIABILITÉ D'UNE COUVERTURE VÉGÉTALE DE QUALITÉ EN BORDURE IMMÉDIATE DES CHAUSSÉES ET DES ACCOTEMENTS;
- FAVORISER L'ÉTABLISSEMENT, SUR LES SEGMENTS BORDÉS PAR DES BOISÉS, LE LONG DES MARGES LATÉRALES ET SUR LES TERRE-PLEINS, D'UNE COUVERTURE ARBUSTIVE TOUFFUE, CONTINUE, ÉTALÉE SUR UNE PROFONDEUR DE 10 MÈTRES ET SUFFISAMMENT ÉLEVÉE POUR CADRER SUBSTANTIELLEMENT LES CHAUSSÉES;

- COMBLER SYSTÉMATIQUEMENT LES BANDES EXCÉDENTAIRES EN RAPPROCHANT LES LISIÈRES DES BOISÉS DES CHAUSSÉES, JUSQU'À CONCURRENCE DE LA MARGE DE SÉCURITÉ;
- FAVORISER L'ÉTABLISSEMENT, LE LONG DES PARCELLES AGRICOLES, SUR LES MARGES LATÉRALES ET SUR LES TERRE-PLEINS, D'UNE COUVERTURE D'HERBACÉES ET DE VIVACES ;
- CONTRÔLER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ANARCHIQUE ET HÉTÉROCLITE SUR LES TERRES AGRICOLES ADJACENTES AUX GRANDES VOIES D'ACCÈS PAR LE MOYEN DE SCHÉMAS ET DE PLANS D'URBANISME.

En ce qui concerne les parcours urbains, « il s'agit moins d'élaborer sur des " compositions végétales " en tant que telles que de dresser les principaux attributs – en terme de volumétrie, d'épaisseur, d'opacité, etc. – des dispositifs de cadrage* ». Cela signifie que les dispositifs de cadrage mis en place pourront prendre diverses formes comme la mise en place d'une couverture végétale en trois strates (sur les marges latérales et les terre-pleins, le long des fossés et à l'extérieur de ceux-ci), l'utilisation des voies de service comme cadre intermédiaire et la mise en place de parois végétales et minérales le long des parcours. Il s'agira d'étudier plus précisément chaque parcours afin de mettre en place le dispositif qui lui convient le mieux et qui fera en sorte que les objectifs de cadrage des voies d'accès à la capitale soient atteints. Dans certains cas, une opération cosmétique de l'emprise et une meilleure gestion de l'affichage pourront convenir, mais dans plusieurs situations où l'on a observé une rupture de la ville par une barrière infranchissable, des opérations plus lourdes en urbanisme et en architecture pourront susciter de véritables projets urbains de requalification de la ville. Ce genre d'opération exigera un partenariat entre le gouvernement et les municipalités concernées.

* SAINT-DENIS, Bernard. Cadrage des entrées à la capitale nationale du Québec: rapport final, 2003.



Parmi les solutions éventuellement envisagées, citons les ouvrages d'art de type « pont urbain », des programmes de reconstruction des espaces vides et la mise en place de nouvelles intersections rétablissant les liens entre les quartiers situés de part et d'autre d'une route. D'une part, la requalification des rapports entre la ville et les autoroutes et, d'autre part, la requalification entre la ville et le fleuve Saint-Laurent constitueront l'essentiel des grandes recommandations de la Commission à ses partenaires au cours de la prochaine décennie.

En attendant que les crédits nécessaires soient consentis et que les consensus indispensables se tissent, la Commission et le ministère des Transports du Québec uniront leurs efforts pour stabiliser la situation actuelle en arrêtant les nouvelles dégradations et en amorçant des projets pilotes concrets sur les diverses manières d'améliorer les rapports entre la ville et les infrastructures routières. À titre d'exemple, mentionnons le programme de gestion écologique des emprises, la reconstruction des parcs routiers, la nouvelle allure des ouvrages d'art en chantier (autoroute Duplessis-boulevard Charest), le réaménagement des entrées de ville (autoroute Duplessis et boulevard Laurier), les nouveaux rapports entre la ville et le fleuve (promenade Samuel-De Champlain et littoral de Beauport), etc. Tous ces projets s'ajoutent à une meilleure gestion par les autorités municipales et régionales des paysages remarquables qui subsistent en très grand nombre le long des grandes voies de circulation et dont il faut protéger le caractère exceptionnel encore existant.

LE MAINTIEN DE L'ACTIF

Constat

En plus de son mandat d'embellir la capitale par des travaux d'aménagement, la Commission doit également voir à l'entretien des parcs et des espaces verts qu'elle gère ou qu'elle possède. Toujours désireuse de maintenir l'actif de ces lieux en excellent état et de l'améliorer, la Commission a un souci constant, soit celui de permettre à la population de profiter de ces lieux et d'y trouver des aménagements dignes d'une capitale.

Interventions proposées

En 2004-2005, des travaux majeurs seront entrepris au domaine Cataract afin d'améliorer la protection des bâtiments contre les incendies en installant un réseau d'aqueduc et des bornes d'incendie. Pour les années subséquentes, les interventions porteront sur l'entretien minimal et la remise aux normes de certains espaces du bâtiment principal de façon à éviter une détérioration du site.

Au parc du Bois-de-Coulonge, la réfection du mur de brique dans le potager sera entrepris en deux phases de manière à en étaler les coûts. Des interventions mineures d'entretien et de signalisation seront effectuées dans les autres parcs et espaces verts afin d'améliorer leur utilisation par le public.

Le tableau suivant montre les interventions que la Commission entend réaliser dans ses parcs et ses espaces verts pour les trois prochaines années.

TABLEAU 2 MAINTIEN DE L'ACTIF

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
PARC DU BOIS-DE-COULONGE			
BÂTIMENTS, INFRASTRUCTURES			
Réfection du mur de brique dans le potager – Phase I		70 000 \$	
Peinture extérieure des bâtiments de ferme		20 000 \$	
Aménagement d'un enclos pour chiens		10 000 \$	
Réfection du mur de brique dans le potager – Phase II			160 000 \$
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS			
Inventaire des arbres et nouvelle cartographie		25 000 \$	
	-	125 000 \$	160 000 \$
DOMAINE CATARAQUI			
TERRAIN			
Travaux d'amélioration de l'alimentation en eau du domaine	300 000 \$		
BÂTIMENT PRINCIPAL (VILLA)*			
Travaux d'entretien urgents (gouttières, ménage intérieur, toitures, puits de lumière)	21 500 \$		
Travaux d'entretien de l'enveloppe extérieure (boiseries, cheminées, maçonnerie, escalier façade sud)		65 500 \$	
Restauration des planchers du rez-de-chaussée		30 000 \$	
Peinture du rez-de-chaussée		15 000 \$	
Restauration des planchers des étages		15 000 \$	
Peinture des étages		10 000 \$	
Réaménagement de la cuisine			100 000 \$
Réaménagement des équipements sanitaires du rez-de-chaussée			30 000 \$
Réaménagement des équipements sanitaires du 1 ^{er} étage			15 000 \$
	321 500 \$	135 500 \$	145 000 \$
SOUS-TOTAL	321 500 \$	260 500 \$	305 000 \$

* Ces données sont tirées du document *Réanimation de la villa du domaine Cataraqui*, 19 août 2004, Marie-Josée Deschênes, architecte



TABLEAU 2 MAINTIEN DE L'ACTIF (suite)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
SOUS-TOTAL REPORTÉ	321 500 \$	260 500 \$	305 000 \$
AUTRES PARCS ET ESPACES VERTS			
DOMAINE DE MAIZERETS			
Signalisation		20 000 \$	
PARC DE L'AMÉRIQUE-FRANÇAISE			
Remplacement des arbres endommagés pendant l'hiver 2002-2003	13 000 \$		
PARC DU CAVALIER-DU-MOULIN			
Peinture du chaperon du mur d'enceinte			25 000 \$
BOISÉ DES COMPAGNONS-DE-CARTIER			
Travaux sylvicoles		10 000 \$	10 000 \$
Signalisation et balisage		25 000 \$	
	13 000 \$	55 000 \$	35 000 \$
TOTAL	334 500 \$	315 500 \$	340 000 \$

Promouvoir la capitale

En vertu de sa loi, la Commission a pour mission de promouvoir la capitale afin de la faire mieux connaître et apprécier par l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec. À ce chapitre, les actions de la Commission s'articulent autour de trois axes :

- LA DÉCOUVERTE DE LA CAPITALE;
- LA CONNAISSANCE DE LA CAPITALE;
- LE RAYONNEMENT DE LA CAPITALE.

LA DÉCOUVERTE DE LA CAPITALE

Constats

Depuis sa création, la Commission a multiplié les activités de découverte et est devenue un acteur incontournable dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes permettant aux Québécoises et aux Québécois et à leurs visiteurs de découvrir Québec, notamment en regard de son statut de capitale historique et politique. Les projets mis de l'avant par la Commission, et ordinairement réalisés dans le cadre de partenariats publics-privés, ont pour objectif de faire en sorte que la première prise de contact avec Québec soit tout à la fois agréable et enrichissante.

Parmi les projets récurrents proposés par la Commission, les meilleurs porteurs en ce qui regarde la découverte sont les suivants :

- CIRCUITS DU PROGRAMME DÉCOUVRIR LA CAPITALE NATIONALE DESTINÉS AUX CLIENTÈLES SCOLAIRES ET IMMIGRANTES;
- AMÉNAGEMENT ET EXPLOITATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA CAPITALE, LIEU D'ACCUEIL PRIVILÉGIÉ;
- CONFÉRENCES PUBLIQUES ET COLLOQUES DIVERS QUI SONT SOIT ORGANISÉS PAR LA COMMISSION, SOIT APPUYÉS PAR CELLE-CI;
- CAMPAGNES PUBLICITAIRES MIXTES VISANT À METTRE EN VALEUR LA DIMENSION CAPITALE DE QUÉBEC;

- ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS, LE PLUS SOUVENT EN COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET LA VILLE DE QUÉBEC.

Interventions proposées

Au cours des trois prochaines années, la Commission s'emploiera à la mise en œuvre de projets concrets. Ses gestes prendront d'autant plus de signification qu'ils s'inscriront dans une démarche menant à 2008, année charnière pour la mise en marché de la région car elle capitalisera sur son 400^e anniversaire pour se faire connaître et apprécier par un très large public.

En ce sens, la Commission aura notamment à cœur :

- D'ENRICHIR LE PROGRAMME DÉCOUVRIR LA CAPITALE NATIONALE, FER DE LANCE DE LA PROMOTION DESTINÉE À LA CLIENTÈLE SCOLAIRE, IMMIGRANTE ET ADULTE. LA COMMISSION S'EFFORCERA DE JOINDRE LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, LE RÉSEAU ANGLOPHONE ET LES VISITEURS AUTONOMES. ELLE NOUERA DES PARTENARIATS AVEC LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES AUX COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET AVEC LES INTERVENANTS TOURISTIQUES DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC;
- D'AMÉLIORER L'OFFRE À L'OBSERVATOIRE DE LA CAPITALE EN RÉALISANT DES TRAVAUX DE MODERNISATION MISANT SUR L'INTERPRÉTATION DE LA VUE, EN ACCROISSANT LA QUALITÉ DE L'ÉQUIPEMENT ET EN CONFÉRANT À L'EXPÉRIENCE DU VISITEUR UN CARACTÈRE PLUS LUDIQUE. CES TRAVAUX SERONT FAITS EN COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES ET COMPRENDRONT UN VOLET SCIENTIFIQUE PRÉSENTANT L'INDUSTRIE DE L'OPTIQUE DANS LA CAPITALE;
- DE POURSUIVRE L'INTERPRÉTATION DE L'ESPACE PUBLIC, EN COLLABORATION AVEC DIVERS PARTENAIRES DONT LA VILLE DE QUÉBEC ET LA SOCIÉTÉ DU 400^e ANNIVERSAIRE DE QUÉBEC. LA COMMISSION TERMINERA LE PLAN D'ACCUEIL ET D'INTERPRÉTATION DE SES PARCS ET S'INTÉRESSERA À DES SITES DE VALEUR TELS LES LIEUX FONDATEURS DE LA CAPITALE, LES RIVES DU SAINT-LAURENT, LES BOISÉS REMARQUABLES ET LES ACCÈS À LA CAPITALE;



- D'ACCROÎTRE LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE ET, POUR CE FAIRE, LA COMMISSION AMÉLIORERA LA SÉRIE AU TRIBUNAL DE L'HISTOIRE EN Y ASSOCIANT DES PARTENAIRES MÉDIAS AFIN D'ÉLARGIR SON PUBLIC CIBLE. ELLE ÉTENDRA LE RAYONNEMENT DE CETTE ACTIVITÉ EN LA PRÉSENTANT SUR LA RIVE-SUD DE QUÉBEC ET AILLEURS AU QUÉBEC;
- D'APPUYER LES SIMULATIONS PARLEMENTAIRES TENUES À L'HÔTEL DU PARLEMENT AU PROFIT DE LA CLIENTÈLE SCOLAIRE ET DES AÎNÉS VENUS DES RÉGIONS DU QUÉBEC SE FAMILIARISER AVEC LES ROUAGES DE LA VIE DÉMOCRATIQUE;
- DE METTRE À JOUR LE SITE INTERNET DE LA COMMISSION POUR EN FAIRE UN INSTRUMENT DE DIFFUSION DE L'INFORMATION EN PRENANT APPUI SUR LE 400^e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE QUÉBEC ET EN PROPOSANT UNE OFFRE SPÉCIFIQUE AUX JEUNES;
- DE POURSUIVRE SA COLLABORATION AVEC LES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DANS SES ACTIVITÉS DE FORMATION ET DE PROMOTION, AFIN DE TRANSMETTRE UNE INFORMATION QUI TIENNE COMPTE DU STATUT DE CAPITALE DE QUÉBEC.

LA CONNAISSANCE DE LA CAPITALE

Constats

Dans toute capitale, la connaissance et la commémoration du passé revêtent une importance certaine, puisqu'elles nourrissent la mémoire collective concernant des personnages, des événements et des lieux qui ont marqué l'histoire. À ce chapitre, la Commission a joué un rôle moteur au cours des dernières années et a développé une expertise remarquable qui fait école au Québec et dans le reste du Canada.

S'appuyant sur son Comité consultatif de la commémoration, la Commission a en effet balisé ses interventions dans ce domaine et s'est donné une manière rigoureuse de faire. Ainsi, les actions de commémoration récentes, réalisées par la Commission ou en collaboration, ont fait l'objet d'une réelle appréciation.

Toutefois, il y aura lieu de combler d'ici à 2008 des lacunes à l'égard de la contribution des premières nations, des communautés culturelles et des régions du Québec.

Deux énoncés guident la Commission en matière de commémoration: la Politique de la commémoration dans la capitale, adoptée en 1998 – et qui fait l'objet d'une révision en profondeur –, et la Politique relative à la capitale nationale.

Interventions proposées

Avec l'aide de son Comité consultatif de la commémoration, la Commission s'emploiera à concevoir les programmes commémoratifs qui suivent:

- LA MISE EN RELIEF D'ASPECTS DE L'HISTOIRE PEU CÉLÉBRÉS DANS LA CAPITALE, À L'OCCASION DU 400^e, NOTAMMENT L'APPORT FONDAMENTAL DES AMÉRINDIENS, LA CONTRIBUTION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES AINSI QUE LES LIENS QUI ONT UNI LA CAPITALE AUX RÉGIONS. IL SERA AUSSI IMPORTANT DE RENDRE COMPTE DE LA CONTRIBUTION DE CEUX QUI, À PARTIR DE QUÉBEC, ONT PARTICIPÉ À LA COLONISATION DE L'AMÉRIQUE DU NORD, DE TERRE-NEUVE JUSQU'EN LOUISIANE. ENFIN, LA COMMISSION ÉPAULERA LA SOCIÉTÉ DU 400^e ANNIVERSAIRE DE QUÉBEC DANS LES DOSSIERS DE COMMÉMORATION, NOTAMMENT LORSQU'IL S'AGIRA DE PROPOSITIONS DE GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS;
- LA MISE EN VALEUR, DANS LA CAPITALE ET EN RÉGION, DES LEGS DE PREMIERS MINISTRES ET D'AUTRES PERSONNALITÉS ASSOCIÉES À L'EXERCICE DU POUVOIR. CELA SE TRADUIRA PAR LA POURSUITE DU PROGRAMME D'APPOSITION DE PLAQUES SUR LEURS LIEUX DE RÉSIDENCE ET D'INHUMATION, ET PAR LE SOUTIEN D'INITIATIVES LOCALES DE COMMÉMORATION;
- LA POURSUITE DU PROGRAMME D'ACCUEIL DE MONUMENTS HONORANT DES PERSONNAGES LATINO-AMÉRICAINS AU PARC DE L'AMÉRIQUE-LATINE, EN COLLABORATION AVEC LES AUTORITÉS DES PAYS DONATEURS ET LE MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES. LE RÉAMÉNAGEMENT DE CE PARC DEVAIT ÊTRE LARGEMENT ACHÉVÉ POUR 2008;
- LA POURSUITE DU PROGRAMME DE PUBLICATION DANS LES COLLECTIONS «LA BIBLIOTHÈQUE DE LA CAPITALE NATIONALE» ET «FLEURDELISÉ» OÙ SONT TRAITÉS DES SUJETS LIÉS À LA CAPITALE, EN FAVORISANT DES PARTENARIATS AVEC LE PRIVÉ.

LE RAYONNEMENT DE LA CAPITALE

Constats

Les réalisations de la Commission, tant en aménagement qu'en promotion, ont indéniablement accru le rayonnement de Québec: la capitale s'est en effet faite plus belle et plus accueillante, ses espaces verts ont été augmentés et aménagés, ses places et ses parcs ont accueilli de nombreux monuments, des panneaux d'interprétation, des mises en lumière, etc. En fait, par le parachèvement de quelque 120 projets d'aménagement divers, la Commission a bonifié le panier de l'offre de Québec, notamment auprès de la clientèle extérieure.

L'organisme a par ailleurs appuyé substantiellement les institutions et les événements qui contribuent au rayonnement de la capitale, par des programmes de commandites, des ententes de publicité et des mises à contribution de ses propres services (places et parcs offerts aux partenaires, utilisation de l'Observatoire de la Capitale, soutien technique à l'accueil de délégations étrangères et de congrès divers).

Interventions proposées

La qualité de l'offre touristique de Québec, ville unique en Amérique, apparaît indéniable. Il arrive cependant que la notion de capitale soit négligée, bien que la Commission contribue déjà à combler cette lacune par l'intermédiaire de l'Observatoire de la Capitale et sa collaboration à la formation des guides. Pour doter l'agglomération d'une offre tenant mieux compte de son statut de capitale, la Commission mènera donc les actions qui suivent :

- POURSUIVRE LA PUBLICATION DE LA BROCHURE *UNE VISITE CAPITALE*. ÉGALEMENT PRODUITE EN ANGLAIS, CETTE BROCHURE PROPOSE UN CIRCUIT DE DÉCOUVERTE À PIED DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE;
- COLLABORER AVEC L'ASSEMBLÉE NATIONALE À LA TENUE DE VISITES LIBRES DE L'HÔTEL DU PARLEMENT ET D'OPÉRATIONS PORTES OUVERTES À L'OCCASION DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC ET DE LA FÊTE DU TRAVAIL;

- POURSUIVRE LA COLLABORATION AVEC L'OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRÈS DE QUÉBEC ET SES PARTENAIRES AFIN QUE LA NOTION DE CAPITALE SOIT PRÉSENTE DANS LE MATÉRIEL PROMOTIONNEL.

Par ailleurs, la Commission dispose depuis 1998 d'une politique de rayonnement culturel. À cet égard, elle privilégiera différents axes, à savoir :

L'APPUI AUX INSTITUTIONS ET AUX ÉVÉNEMENTS

Au cours des dernières années, la diffusion des réalisations culturelles émanant de la capitale a été au cœur des actions de la Commission. Dans la mesure de ses compétences et de ses ressources, la Commission définira et mettra en œuvre des moyens originaux fondés sur le partenariat qui permettront d'assurer le rayonnement de la capitale en prenant appui sur ses institutions. La Commission soutiendra, en outre, la tenue dans la capitale de rencontres, de conférences et de colloques susceptibles de lui assurer un rayonnement particulier et de contribuer à la réflexion sur des enjeux propres à l'agglomération. Elle appuiera également la tenue de rencontres traitant de thèmes rattachés au statut de capitale de Québec.

L'ART PUBLIC AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE LA VILLE

La Commission contribuera au rayonnement des artistes en parrainant des interventions destinées à donner un lustre nouveau à l'espace public, notamment par la réalisation de fresques et de monuments s'intégrant dans des circuits qui enrichiront l'offre touristique.

Dans une autre perspective, il importe que la Commission ouvre davantage la capitale aux régions, car si le statut de capitale et les fonctions qui s'y rattachent sont connus de la population de l'agglomération, il n'en va pas de même partout au Québec. Ce manque de notoriété de la capitale est accru par le peu de place réservée à la représentation régionale à Québec.

En conséquence, la Commission favorisera la représentation de toutes les composantes du Québec afin que ceux qui y vivent acquièrent à l'endroit de la capitale un



sentiment d'appartenance. Ces actions seront menées en collaboration avec divers partenaires, dont les institutions culturelles.

La Commission entend également poursuivre ses efforts afin de rapprocher la capitale des communautés autochtones. La Commission se penchera donc sur les manières d'accroître la présence des premières nations dans le paysage bâti de Québec.

Enfin, la capitale apparaît pauvre au chapitre de l'offre scientifique qui éveillerait la curiosité des jeunes et stimulerait leur intérêt pour des carrières qui seront au cœur du développement économique de l'agglomération. C'est pourquoi, outre le programme d'interprétation axé sur l'optique à l'Observatoire de la Capitale, la Commission s'associera aux partenaires du secteur de la science et de la technologie afin de favoriser l'émergence et le développement d'une culture scientifique régionale. La Commission s'emploiera avec eux à susciter des projets mettant l'accent sur l'illustration et la diffusion de la connaissance scientifique, tant au profit de la population de la capitale qu'à celui des touristes.

Conseiller le gouvernement

La Commission a aussi pour mission de conseiller le gouvernement afin que la capitale soit aménagée en mettant en valeur ses attributs de lieu d'exercice du pouvoir administratif, et sa fonction de symbole de rassemblement.

CONNAÎTRE POUR MIEUX CONSEILLER

Pour jouer son rôle, la Commission fonde ses avis sur des données fiables permettant des analyses rigoureuses sur la présence des institutions de l'État dans la capitale de

même que sur la réalité socioéconomique de l'agglomération. Dans ce contexte, elle poursuivra, sur une base récurrente, la réalisation d'études concernant :

- L'IMPACT DANS LA CAPITALE DE L'INDUSTRIE GOUVERNEMENTALE;
- LE PROFIL DE LOCALISATION DE L'EFFECTIF, DES DIRIGEANTS, DES BUREAUX CENTRAUX DES MINISTÈRES ET DES SIÈGES SOCIAUX DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX.

CONSEILLER SUR L'AMÉNAGEMENT ET LA PRÉSENCE DE L'INDUSTRIE GOUVERNEMENTALE

La Commission entend continuer à donner des avis au gouvernement en ce qui concerne les éléments suivants :

- L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC ET DE SES CONSTITUANTES, SOIT LES VILLES DE QUÉBEC ET DE LÉVIS DE MÊME QUE LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (MRC) DE L'ÎLE-D'ORLÉANS, DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ ET DE LA JACQUES-CARTIER, NOTAMMENT À L'ÉGARD DE LA RÉPARTITION ET DE L'INSERTION URBAINE HARMONIEUSE DU PARC IMMOBILIER DU GOUVERNEMENT, DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, DE LA CONSTITUTION D'UNE CEINTURE VERTE ET DU RECYCLAGE DES IMMEUBLES RELIGIEUX ET DES AUTRES GRANDS ENSEMBLES PUBLICS ET PRIVÉS;
- LES ACTIONS À ACCOMPLIR EN VUE DE CONTRER LE DÉCLIN DÉMOGRAPHIQUE APPRÉHENDÉ POUR L'AGGLOMÉRATION;
- LA DÉFINITION DE RÈGLES DE NATURE À PRÉSERVER LA VISIBILITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LE CARACTÈRE INSTITUTIONNEL DES ÉDIFICES PARLEMENTAIRES, GOUVERNEMENTAUX ET ADMINISTRATIFS ÉTABLIS SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE;
- LES QUESTIONS LIÉES AU STATUT DE LA CAPITALE ET À LA PLACE DE L'INDUSTRIE GOUVERNEMENTALE DANS L'ÉCONOMIE DE LA CAPITALE;
- LE CONTENU DU PROGRAMME DE GRANDS TRAVAUX GOUVERNEMENTAUX DANS LE CADRE DE LA COMMÉMORATION EN 2008 DU 400^e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE QUÉBEC, NOTAMMENT EN CE QUI A TRAIT À LA MISE EN VALEUR DES LIEUX FONDATEURS.